

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 85

**chargée de l'examen du postulat de Bonillo Isabelle « Soutenir les artisans-
créateurs locaux »**

Présidence :	Jacques Pernet.(PLR)
Membres présents :	Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (rempl. Mme Diane WILD - PLR) ; Mme Carolina CARVALHO (rempl. M. Andrea MÜNGER – soc) ; Mme Marlyse AUDERGON (Verts) ; Mme Sima DAKKUS (Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Verts) ; Mme Isabelle BONILLO (EàG) ; M. Vincent VOUILLAMOZ (Vert'lib')
Membres excusés :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc) ; Mme Derya CELIK (soc) ; M. Namasivayam THAMBIPILLAI (soc) ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC)
Représentant de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Économie
Notes de séances	Mme Caroline Lemery

Lieu : Salle des Commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 03.05.2024

Début et fin de la séance : 8h – 9h

La postulante explique que les artisans-locaux l'ont contactée pour lui signifier leur situation actuelle difficile ; il faut les protéger pour faire perdurer un savoir-faire. Dans un premier temps, il faut les reconnaître. S'il existe un Service de la culture à la Ville de Lausanne il n'y a pas, en revanche, de Service de l'artisanat. Selon elle, le soutien aux artisans pourrait se faire par la publicité d'une part, et par la baisse du prix de leur emplacement. La question essentielle est de déterminer comment on peut les soutenir avant qu'ils ne disparaissent. Ces artisans ne peuvent pas tous vivre de leur art. Elle se demande si à défaut de les aider financièrement, il n'y aurait pas la possibilité de maintenir un lieu, tel un musée vivant, de la pratique de l'artisanat. Elle est d'accord sur le fait que le groupe des artisans devrait être élargi et que ce patrimoine immatériel, qui ne rapporte pas, pourrait également générer de la rentabilité. On pourrait valoriser davantage ce savoir-faire et cette culture locale.

Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie explique que le Service de l'économie est également préoccupé par la situation des artisans-créateurs. Il partage les

Conseil communal de Lausanne

préoccupations de la postulante. Il explique qu'il existe plusieurs types d'artisans-créateurs et que tous ne sont pas au marché, tels que certains bijoutiers ou les luthiers par exemple. Le marché des artisans-créateurs regroupe actuellement 34 artisans qui sont regroupés au sein de l'Association du Marché des Artisans de Lausanne (AMAL). Le comité de l'AMAL est composé de 5 membres, qui sont tous des artisans-créateurs participant au marché. Les nouveaux candidats qui souhaitent participer sont invités à un premier marché pour lequel le comité de l'AMAL procède à une appréciation des créations présentées. En cas de préavis positif, une autorisation de marché est délivrée par le Service de l'économie. À la suite de la pandémie, le comité de l'AMAL a souhaité un ancrage plus fort du Marché des artisans-créateurs en termes de calendrier et de lieu. Il a ainsi été proposé de maintenir ce marché à la place de la Palud, et de passer d'une fréquence mensuelle à une fréquence hebdomadaire, du mois de mars au mois de décembre. En outre, des dates supplémentaires ont été attribuées à ce marché dans les 10 jours qui précèdent Noël. Depuis quelques années, il a également été donnée la possibilité à l'AMAL de bénéficier de plusieurs dimanches à la belle saison pour tenir un marché sur la place du Vieux-Port à Ouchy. Enfin, depuis cette année, une zone est également mise à disposition de l'AMAL le samedi à la place Saint-François, dans le cadre du déroulement du Marché central. Depuis plusieurs années, le Forum de l'hôtel de ville est mis à disposition des artisans-créateurs durant le mois de juillet et d'août pour exposer et vendre leurs créations. Trois soutiens financiers ont également été accordés à l'AMAL pour permettre le financement de la publicité et de la communication concernant leur marché à Lausanne : 2'000 francs en 2019, 3'000 francs en 2020, 5'000 francs en 2023. Ces montants ont couvert des dépenses telles que l'hébergement du site internet, l'impression de cartes, des annonces sur Lausanne FM, etc. Par ailleurs le marché des artisans-créateurs bénéficie d'un tarif préférentiel d'occupation du domaine public, soit 1,40 CHF le mètre carré par marché au lieu de 2 CHF pour les autres marchés. D'autres créateurs sont également accueillis dans un marché privé, une fois par année, sur l'esplanade de la Cathédrale. Il précise que les artisans-créateurs ne sont pas tous lausannois, et que le marché est extrêmement compétitif. Il dit que plus pourrait être fait, mais que les ressources sont limitées. La difficulté est que les articles des artisans-créateurs sont plus chers que la production de masse, et la population lausannoise est moins riche que d'autres villes comparables, ce qui rend plus difficile notamment la vie des artisans-créateurs. Il ajoute que la création d'un Service de l'artisanat créateur et local semble un peu ambitieux. Concernant les emplacements publicitaires gratuits et les emplacements au marché, cela pose une question d'égalité de traitement avec d'autres acteurs.

Monsieur le Municipal répond à diverses remarques ou réflexions émises par les membres de la commission que l'on peut résumer comme suit :

- il faut distinguer l'artisanat des savoir-faire traditionnels. Le travail de céramique par exemple est une création artisanale mais qui ne constitue pas un savoir-faire patrimonial ancien menacé.
- Pour des questions d'égalité de traitement il serait paradoxal que les pages spéciales que la Ville de Lausanne publie dans le 'Lausanne Cités' soient utilisées pour faire de la publicité pour les activités des artisans locaux au détriment du Lausanne Cités. Il en va de même avec les emplacements mis à disposition par la SGA qui sont dédiés à la prévention, à la culture et au sport.

Conseil communal de Lausanne

- Pour participer au marché des artisans, il est tenu compte de l'intervention sur les matériaux utilisés, de la créativité et l'originalité des produits présentés ainsi que du savoir-faire et de la qualité des finitions.
- Mettre tous les artisans-créateurs dans un seul bâtiment reviendrait à diminuer leur visibilité.
- créer un Service dédié semble disproportionné pour répondre aux besoins de cette communauté, qui est déjà constituée en association et qui a déjà des échanges réguliers avec le Service de l'économie.
- Le terme 'local' est difficile à définir s'agissant de l'artisanat et ne devrait pas constituer un critère pour la gratuité.
- Les métiers d'art, tels que la dorure à la feuille ou la lutherie ne sont pas toujours reconnus par des CFC. Il existe aussi les métiers intermédiaires, tels que les bijoutiers indépendants, qui sont à mi-chemin entre les métiers d'art et les métiers créatifs. Il est parfois difficile de placer les métiers dans des catégories. Les métiers d'art constituent donc la seule distinction qu'ils appliquent.
- Un commissaire estime qu'il est certes difficile pour les artisans de trouver des marchés, de bénéficier de visibilité ; ce n'est pas à la Municipalité de le faire mais elle peut en revanche créer des conditions cadres. Il mentionne aussi l'existence du mécénat.

(Hors commission, voir la note¹)

Conclusions de la commission :

Au votre, la commission décide le renvoi du postulat à la Municipalité pour rapport-préavis, par : 8 oui - 1 non - 0 abstention

¹ Après la séance, **suite à l'affirmation d'un commissaire**, la direction Sécurité et Economie explique que ce n'est pas la ville qui a perdu le plus d'emplois dans la branche du Commerce, Lausanne étant en cinquième position en termes d'établissements et en troisième position en termes d'emplois entre 2011 et 2021 (cf tableau).

Source : Office fédéral de la statistique (STATENT)

	Variation du nombre d'établissements, en %	Variation du nombre d'emplois, en %
Basel	-18.8	-18.4
Luzern	-13.5	-16.5
Bern	-10.3	-6.1
Zürich	-9.3	-3.0
Lausanne	-9.3	-12.2
Genève	-9.0	-9.6